

*if*ce

institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**



Règlement des épreuves de qualification loisir

Date : 29 janvier 2015

table des matières :

Dispositions générales

Article 1 : Epreuves montées :.....page 3

Article 2 : Labellisation de cavaleriespage 9

Article 3 : Epreuves juniors page 12

Article 4 : Epreuves attelées..... page 18

Article 5 : Epreuves batées et bâtées pro.....page25

Dispositions générales

Ce règlement concerne les épreuves proposées sur des lieux publics ou privés, par des organisateurs avec lesquels l'IFCE aura établi une convention : association nationale de race agréée (ANRA), association locale ou régionale d'éleveurs, fédération d'associations d'éleveurs, centre équestre, centre de formation agricole etc...

La liste des personnes référentes pour l'IFCE en région est disponible sur www.haras-nationaux.fr

Ces épreuves sont inscrites au calendrier des épreuves de qualification loisir tenu par l'IFCE.

L'organisateur est tenu de désigner un vétérinaire sanitaire auprès de la direction départementale de la cohésion sociale protection des populations du département (DD(CS)PP) dont il relève conformément à la réglementation en vigueur.

Article 1 : Epreuves montées

Objet des épreuves :

Principe général : elles ont pour objet de mettre en valeur certaines qualités demandées à un cheval ou un poney destiné à une pratique équestre qui allie PLAISIR et SECURITE.

- CARACTERE : critère prépondérant, on recherche un animal confiant, peu émotif, disponible et coopératif avec lequel le pratiquant est en sécurité.
- ALLURES : elles doivent être adaptées à une utilisation loisir, suffisamment étendues (surtout au pas), cadencées, équilibrées.
- MODELE : on attache surtout de l'importance au dos, à l'encolure, aux aplombs.
- L'harmonie de l'ensemble est prise en compte sans qu'elle soit prépondérante.

Dans les épreuves sous la selle, il faut que le cheval, par son comportement, sa disponibilité, sa façon de se déplacer, son aspect, donne envie de le monter : il doit procurer du plaisir à son cavalier.

Ces épreuves ne sont pas destinées à établir un classement mais à :

- mettre en évidence des chevaux et poneys adaptés à une utilisation de loisir du type équitation d'extérieur pour permettre :
 - aux éleveurs de valoriser leur production,
 - aux utilisateurs de se procurer une monture testée,
 - la rencontre des éleveurs et des utilisateurs.
- permettre aux professionnels proposant des produits équestres de faire qualifier leurs chevaux, la qualification étant un instrument de promotion (affichage dans les écuries, plaques sur les boxes, dépliants...).
- permettre à la clientèle des établissements équestres (de tous types) d'avoir une information sur la qualité de la cavalerie proposée.
- favoriser la sélection de reproducteurs en distinguant les sujets qui, principalement par leur comportement, réunissent les qualités recherchées pour toute pratique équestre ; encourager les éleveurs à entreprendre une démarche de sélection en ce sens.
- entretenir une démarche de réflexion à propos des qualités du cheval de loisir, et accorder une attention particulière au comportement, valoriser la primordiale prise en compte du comportement dans l'évaluation des aptitudes d'un maximum de chevaux, et poneys

Chevaux et poneys :

Ces épreuves sont ouvertes à tous les chevaux et poneys, préalablement identifiés âgés de 3 à 18 ans et répondant aux conditions sanitaires en vigueur. Seuls sont considérés comme identifiés les chevaux munis d'un document d'identification établi ou validé par L'IFCE ou du double de la fiche d'identification en cours de validité (2 mois) établie par une personne habilitée.

Conditions sanitaires :

Ne peuvent participer aux épreuves que les animaux vaccinés contre la grippe équine selon les protocoles en vigueur figurant sur www.haras-nationaux.fr . La mention de ces vaccins doit figurer sur le document d'accompagnement.

Les animaux dont l'état sera jugé insuffisant ne seront pas autorisés à participer aux épreuves.

Les animaux présentant une boiterie seront immédiatement éliminés.

Tout animal présentant un comportement dangereux, pour son cavalier (se pointe, etc...) ou les autres concurrents (mord, tape, signes d'agressivité, etc...) est ajourné, quelque soit le moment ou cela est constaté par le jury.

Cavaliers et harnachement :

L'épreuve est ouverte à tous les cavaliers titulaires d'une licence fédérale ou présentant une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile.

Une tenue correcte est exigée. De même, le harnachement doit être en bon état.

Tout type d'harnachement et d'embouchure est autorisé, mais les juges peuvent tenir compte de leur particularité sur l'attribution des notes , en particulier sur la maîtrise du galop lors des tests de comportement.

Toute brutalité ou cruauté à l'égard des chevaux sera sanctionnée par une exclusion de l'épreuve. Les éperons sont interdits ; le port de la cravache est autorisé, mais les juges en tiennent compte lors de l'attribution des notes, qui sont baissées en fonction de l'usage fait de la cravache.

Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve comporte 4 parties sans dissociation du couple cavalier – cheval ou poney. L'organisateur détermine, en accord avec le jury, l'ordre des quatre parties de l'épreuve.

- 1) une série de 12 tests de comportement
- 2) un contrôle de la vitesse par passage du galop à l'arrêt
- 3) une présentation montée aux 3 allures obligatoirement en groupe. Les candidats sont évalués lots formés de 3 à 5 équidés comprennent indistinctement hongres, femelles et entiers.
- 4) une présentation en main (cheval dessellé) devant le jury pour juger du modèle.

Tests de comportement :

L'épreuve est composée de 6 tests obligatoires :

- monter dans un van et en descendre
- donner les pieds (étant attaché)
- le montoir. L'utilisation du montoir est autorisée.
- surprise visuelle : (exemples possibles)
 - Passage le long d'un fil à linge
 - Banderoles flottantes
 - Portique de lanières
 - Drapeau ou vêtement
 - Ouverture de parapluie
 - Parc à chèvres ou à moutons
 - Parc à porcs
 - Bouc attaché à piquet
 - Machine à fumier
 - Voiture
 - Panneau
 - Bâche
 - Gyrophare sur engin agricole
 - Une personne menant une brouette débouchant de derrière une haie
 - Ouverture d'une carte
- franchissement d'un gué s'il y en a (remplacé par une bâche le cas échéant)
- franchissement d'un obstacle en main (contrebas de préférence)

Les 6 autres tests libres peuvent être choisis parmi les exemples ci-dessous :

- marche en main aux côtés de son cavalier
- Contre bas
- Contre haut
- Talus, butte, descente franche
- Branches basses
- Bâche ou moquette au sol
- Tronc ou stères de bois
- Haie, type sous-bassement de CSO
- Rideau plastique/passé sous un drap suspendu/ tunnel
- Rideau de lanières plastiques
- Etendoir à linge parallèle à une ligne au sol tracée à la chaux
- Pneus posés à plat
- Pont à bascule encadré de lisses
- Passerelle en bois
- Ouverture d'un portail.
- Ouverture et fermeture d'une barrière (en dur ou une corde)
- Passage entre des signalisations
- Panneaux de chantier mobiles
- Couloir de bottes de paille
- Bordure maraîchère
- Barres au sol en forme de S posées sur des taquets à 7 ou 8 cm du sol
- Déplacement d'un seau d'eau entre deux tables
- Enchevêtrement de branches (mikado)
- Franchissement de barres au sol disposées à des intervalles irréguliers
- Maniabilité en S
- Gymkhana entre les barres
- Reculer entre deux barres au sol
- Klaxon
- Trompe/cor de chasse
- Corne de brume
- Cloche
- Sifflet
- Tambour
- Corne type « foot »
- Personne tape sur un tonneau/fût métallique (avec un marteau)
- Boîte en fer
- Démarrage d'un moteur
- Tracteur en marche + coup d'accélérateur
- Gpe de fonction marteau piqueur

Il est recommandé de structurer le parcours sur la base de 2 tests évaluant la franchise, 2 tests évaluant la soumission et la sécurité, 2 tests évaluant le contrôle et la maniabilité. On privilégiera les obstacles « naturels » utilisant les ressources du lieu (rivière, butte, marche, portail...)

Jugement et notation :

Le jury est composé d'au moins deux personnes relevant de la liste des juges tenue par l'IFCE (cf www.haras-nationaux.fr)

Le jury est souverain. Ses décisions ont un caractère collectif et sont sans appel. En cas de désaccord entre les membres du jury, le décision du président prévaut.

a) Tests de comportement

Chaque test est noté de 0 à 5.

Des grilles de notation sont données à titre indicatif ci après. Ce document peut être remis à titre d'information aux participants concernés.

- Un animal réticent lorsqu'il se présente pour un premier passage peut montrer de la confiance au second essai. Il doit être jugé favorablement au vu de son aptitude à apprendre.

Au delà de trois essais infructueux, le test est noté ZERO.

- | | |
|----------------------------|--|
| - 55 points et plus | Accès potentiel à la catégorie ELITE |
| - de 48 points à 54 points | Accès potentiel à la catégorie SELECTION |
| - de 39 points à 47 points | Accès potentiel à la catégorie QUALIFIE |
| - 38 points et au-dessous | Pas d'accès aux mentions. |

Ne peut obtenir la mention « Elite » un cheval ayant obtenu la note de 0 à l'un des trois tests obligatoires suivants :

- monter et descendre d'un van,
- donner les pieds,
- montoir

b) Maîtrise du galop

Sur une ligne droite le cavalier met sa monture au galop soutenu et, au signal du jury, il la reprend et l'arrête ; si le galop est insuffisamment soutenu, le jury fait recommencer.

Si le cavalier parvient à arrêter sa monture, même avec quelques difficultés, sa sécurité n'étant pas mise en danger, il peut accéder à la qualification.

En revanche, si le cavalier ne parvient pas à arrêter sa monture, ou s'il met sa sécurité en danger, le cheval est ajourné.

En outre, le jury peut attribuer des points de bonification, qui s'ajoutent au total de ceux obtenus lors des tests de comportement :

- Arrêt difficile ou ,en défense ou allure insuffisamment soutenue : pas de bonification
- Arrêt sur une courte distance, sans défense, cheval coopératif : bonification maximale de 5 points
- Situations intermédiaires : bonification de 1 à 4 points.

c) Allures – Attitude et comportement.

Elle a pour but d'apprécier principalement la qualité des allures mais aussi l'attitude sous la selle et le comportement, notamment vis à vis des autres chevaux. L'épreuve se déroule en carrière ou espace fermé.

Les groupes sont formés d'un maximum de 5 cavaliers.

Il sera demandé aux cavaliers et à leur montures :

- de se déplacer aux trois allures en groupe et isolément ;
- d'effectuer des transitions montantes et descendantes ;
- de marcher rênes longues au pas.

Le jury appréciera la capacité du cheval ou poney à conserver le trot et le galop avec des rênes souples, en toute sécurité.

Il est demandé aux jury de tenir compte et de ne pas pénaliser les variations qui peuvent être liées aux équitations ou races spécifiques (par exemple allures rasantes et peu étendues les chevaux d'équitation western).

Pour les chevaux dits « d'allures », le tölt peut remplacer le trot. Les modalités d'appréciation de cette allure figurent dans note spécifique mise à la disposition du jury.

Les candidats sont évalués selon la grille jointe : les appréciations « très insuffisant ou insuffisant » conduisent automatiquement à ajourner l'animal présenté.

Dans les autres cas :

C'est la colonne qui recueille le plus de croix qui permet l'accès potentiel à une catégorie :

- majorité de croix dans la colonne « correct », accès potentiel à la catégorie QUALIFIE
- majorité de croix dans la colonne « bien », accès potentiel à la catégorie SELECTION
- majorité de croix dans la colonne « très bien », accès potentiel à la catégorie ELITE

d) Modèle :

L'appréciation porte sur la qualité du dos, des membres et des aplombs, l'orientation générale du cheval, ses rayons ainsi que sa tête et son encolure. Le même principe que pour le jugement des allures est applicable.

Le jury a la possibilité de toucher les membres pour évaluer leur état.

Dans le cas où l'accès à une catégorie ne peut être clairement déterminé par une majorité de croix attribuées dans une colonne, le jury est souverain dans sa décision finale pour l'accès potentiel à une catégorie.

Les graves défauts d'aplomb, les tares importantes, les traces d'usure précoce écartent l'animal de l'accès aux mentions.

Attribution de la qualification

Les chevaux et poneys ne sont pas classés entre eux mais répartis en 3 catégories.

La catégorie à laquelle a accès l'animal est déterminée par la mention la plus basse obtenue sur les 3 critères notés, à condition que l'épreuve de maîtrise du galop ne l'en ait pas écarté.

TABLEAU RECAPITULATIF DE NOTATION DES CRITERES

Test de comportement	Allures	Modèle
55 points et + ELITE LOISIR	Majorité de TRES BIEN ELITE	Majorité de TRES BIEN ELITE
48 à 54 points SELECTION LOISIR	Majorité de BIEN SELECTION	Majorité de BIEN SELECTION
39 à 47 points QUALIFIE LOISIR	Majorité de satisfaisant QUALIFIE	Majorité de satisfaisant QUALIFIE

Les chevaux n'ayant pas obtenu l'une des 3 catégories sont ajournés.
La mention de la catégorie obtenue est portée sur le document d'identification.
« Epreuve de Qualification LOISIR
Lieu :
Date : / /
MENTION :
Signature président du jury : »

Les notes obtenues dans le cadre des concours de modèle et allures peuvent être utilisées pour déterminer la mention obtenue dans ces 2 catégories d'épreuve (sauf la maîtrise du galop). Les règles de ces équivalences sont définies dans un document spécifique validé par chaque association de race concernée et L'IFCE.

Prix

Pour les chevaux, poneys de 3 à 5 ans appartenant à un stud book ou à un registre, l'épreuve peut être dotée de prix en espèces offerts par la Société Hippique Française. Le cumul des primes sur une même année n'est possible que s'il y a progression dans le niveau des épreuves (local, régional, national).

Tous les animaux obtenant une mention reçoivent une plaque d'écurie.

Engagements

Les engagements doivent se faire par écrit en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet de l'IFCE (haras-nationaux.fr) au moins 10 jours avant l'épreuve et être accompagné d'un relevé d'identité bancaire pour les animaux qui donnent droit à la perception d'une prime.

Article 2

Labellisation de cavaleries loisir

Principe :

Le label « cavalerie labellisée loisir » est accordé par l'IFCE, en accord avec le CRTE local à toute structure de loisir équestre utilisant une cavalerie composée d'au moins 75 % de chevaux ou poneys ayant obtenu une mention en épreuve de qualification loisir (qualifié, sélection ou élite) dans les 3 dernières années.

Équidés concernés :

Sont pris en compte dans le calcul du taux de 75 % les chevaux et poneys de 18 ans maximum régulièrement utilisés pour la clientèle du loisir équestre (enseignement ou le tourisme équestre).

Durée et renouvellement de la labellisation :

La labellisation est accordée pour une durée d'un an ;

Son renouvellement n'est pas automatique et doit être sollicité auprès du correspondant local de l'IFCE ;

La structure transmet au correspondant local de l'IFCE une liste actualisée des équidés utilisés pour la pratique du loisir équestre afin que les conditions puissent être vérifiées ;

Le renouvellement est accordé dans les mêmes conditions que la première année, c'est à dire dès lors que la cavalerie est composée d'au moins 75 % de chevaux ou poneys ayant obtenu une mention en épreuve de qualification loisir (qualifié, sélection ou élite) dans les 3 dernières années ;

- Si le taux est inférieur, la structure est invitée à présenter en épreuve les équidés nouvellement utilisés , ou/et à représenter ceux dont la labellisation a été obtenue il y a plus de 3 ans.
- Si le taux est atteint, la structures se voit délivrer une étiquette à apposer sur la plaque « cavalerie labellisée » attestant de l'année du renouvellement ;

Épreuves :

Les chevaux sont jugés conformément au règlement des qualifications loisir pour chevaux montés (article 2 du présent règlement)

Plaques :

Une plaque d'écurie «Cavalerie labellisée loisir » indiquant l'année d'obtention est délivrée à l'établissement labellisé en vue d'informer la clientèle.
Chaque équidé ayant reçu une mention reçoit une plaque d'écurie, conformément aux dispositions générales

liste :

L'IFCE tient à jour une liste des centres ayant obtenu la labellisation ainsi que leur année d'obtention.

EPREUVES MONTEES

Région :

Date :

Lieu

NOM de l'équidé

N°SIRE

Sexe

Robe

Race

Propriétaire

TESTS COMPORTEMENTAUX & MAITRISE DU GALOP

1	Monter et descendre d'un van	/5	7		/5
2	Donner les pieds	/5	8		/5
3	Immobilité au montoir	/5	9		/5
4		/5	10		/5
5		/5	11		/5
6		/5	12		/5
Arrêt effectué : bonification 0 à 5					
Pas d'arrêt du galop ou défaut de sécurité					
TOTAL					/65

Arrêt non satisfaisant : AJOURNE

De 48 à 54 points : SELECTION

Moins de 39 points : AJOURNE

55 points et plus : ELITE

De 39 à 47 points : QUALIFIE

ALLURES ET COMPORTEMENT SOUS LA SELLE

	Très insuffisant	Insuffisant	Correct	Bien	Très Bien	Commentaires
PAS (régularité, équilibre et engagement)						
TROT (régularité, équilibre et engagement) ou tölt						
GALOP (régularité, équilibre et engagement)						
Attitude sous la selle, absence de défenses						
Souplesse et confort apparent						
Attitude vis à vis des autres chevaux						
Récap allures et comportement sous la selle	AJ		QU	SEL	EL	

MODELE ET CONFORMATION

	Très insuffisant	Insuffisant	Correct	Bien	Très Bien	Commentaires
Tête et encolure						
Rayons						
Dos						
Membres (état et conservation)						
Aplombs						
Impression générale						
Récap Modèle	AJ		QU	SEL	EL	

MENTION OBTENUE

GRILLE DE NOTATION DES TESTS

	3 ans	4 ans et +
EMBARQUER DANS UN VAN 2 PLACES ET EN DESCENDRE		
Embarque et descend sans hésitation, avec une seule personne	5	5
Embarque sans hésitation, hésite à redescendre, avec une seule personne	5	4
Hésite à embarquer (une personne)	4	3
Embarque sans hésiter mais fait demi-tour pour ressortir	4	3
Embarque ou débarque avec une seule personne avec défense	3	2
Nécessite une aide	2	1
Nécessite deux ou trois aides	1	0
Ne monte pas	0	0
DONNER LES PIEDS ET LES CURER		
Donne et se laisse tenir les 4 pieds sans effort et sans défense	5	5
Nécessite un effort pour prendre un pied, sans défense	5	4
Nécessite un effort pour maintenir un pied levé	4	3
id. plusieurs pieds levés	2	1
Ne donne pas les pieds ou dangereux pour son cavalier	0	0
LE MONTOIR (cercle de 5 m pour les 3 ans, de 2,50 m pour les 4 ans et +)		
Immobilité totale et confiante	5	5
Modifie sa position pour conserver son équilibre, sans défense	5	4
Se met en mouvement en avant, sans défense ni sortir du cercle	4	3
Tourne sur place et/ou légère défense, sans sortir du cercle	3	2
Sort du cercle sans défense	2	1
Sort du cercle en défense	1	0
Nécessite d'être tenu	0	0
TESTS MONTES		
Exécute le test sans hésitation et en confiance	5	5
Marque une hésitation sans défense	5	4
Hésitation prolongée sans défense	4	3
Désobéissance ou défense	3	2
Désobéissance et défense	2	1
Deux désobéissances ou grosse défense	1	0
Trois désobéissances ou cheval qui se pointe, ou exécution mettant en danger le cavalier	0	0

Article 3

Epreuves de qualification loisir juniors

Objet des épreuves

Principe général : elles ont pour objet de mettre en valeur certaines qualités demandées à un cheval, un poney, un âne ou une mule destiné à une pratique équestre qui allie PLAISIR et SECURITE.

Ces épreuves ont pour but :

- De mettre en évidence l'intérêt d'éduquer dès le jeune âge,
- De permettre aux éleveurs et propriétaires de tester leurs animaux et d'apprécier l'évolution de leur travail.

Chevaux, poneys, ânes et mules :

Ces épreuves sont ouvertes à tous les chevaux, poneys, ânes et mules préalablement identifiés âgés de 1 et 3 ans et répondant aux conditions sanitaires en vigueur. Seuls sont considérés comme identifiés les chevaux munis d'un document d'identification établi ou enregistré par l'IFCE ou du double de la fiche d'identification en cours de validité (2 mois) établie par une personne habilitée.

conditions sanitaires

Ne peuvent participer aux épreuves que les animaux vaccinés contre la grippe équine selon les protocoles en vigueur figurant sur : <http://www.haras-nationaux.fr>. La mention de ces vaccins doit figurer sur le document d'accompagnement.

Les animaux dont l'état sera jugé insuffisant ne seront pas autorisés à participer aux épreuves.

Les animaux présentant une boiterie seront immédiatement éliminés.

Tout animal présentant un comportement dangereux, pour son cavalier (se pointe, etc...) ou les autres concurrents (mord, tape, signes d'agressivité, etc...) est ajourné, quelque soit le moment ou cela est constaté par le jury.

Personne présentant l'équidé

L'épreuve est ouverte à toute personne présentant une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile.

Une tenue correcte est exigée. De même, le harnachement doit être en bon état.

Toute brutalité ou cruauté à l'égard des chevaux sera sanctionnée par une exclusion de l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve comporte 2 parties sans dissociation du présentateur et de son cheval ou poney.

L'organisateur détermine, en accord avec le jury, l'ordre des deux parties de l'épreuve.

- 1) une série de 8 tests de comportement en main
- 2) une présentation en main devant le jury pour juger du modèle.

Tests de comportement :

L'épreuve est composée de 5 tests obligatoires :

1. monter dans un van et en descendre
2. donner les pieds (étant attaché)
3. surprise visuelle : (exemples possibles : liste non exhaustive)
 - Passage le long d'un fil où du linge
 - Banderoles flottantes
 - Portique de lanières
 - Drapeau ou vêtement
 - Ouverture de parapluie
 - Parc à chèvres ou à moutons
 - Parc à porcs
 - Bouc attaché à piquet
 - Machine à fumier
 - Voiture
 - Panneau
 - Bâche
 - Gyrophare sur engin agricole
 - Une personne menant une brouette débouchant de derrière une haie
 - Ouverture d'une carte
4. franchissement d'un gué s'il y en a (remplacé par une bâche le cas échéant)
5. franchissement d'un obstacle (contrebas de préférence)

Les 3 autres tests libres peuvent être choisis parmi les exemples ci-dessous :

- Contre haut
- Talus, butte, descente franche
- Branches basses
- Bâche ou moquette au sol
- Tronc stères de bois
- Tronc
- Haie, type sous-bassement de CSO
- Rideau plastique/passer sous un drap suspendu/ tunnel
- Rideau de lanières plastiques
- Etendoir à linge parallèle à une ligne au sol tracée à la chaux
- Pneus posés à plat
- Pont à bascule encadré de lisses
- Passerelle en bois
- Ouverture d'un portail.
- Ouverture et fermeture d'une barrière (en dur ou une corde)
- Passage entre des signalisations
- Panneaux de chantier mobiles
- Couloir de bottes de paille
- Bordure maraîchère
- Barres au sol en forme de S posées sur des taquets à 7 ou 8 cm du sol
- Déplacement d'un seau d'eau entre deux tables
- Enchevêtrement de branches (mikado)
- Franchissement de barres au sol disposées à des intervalles irréguliers
- Maniabilité en S
- Gymkhana entre les barres
- Reculer entre deux barres au sol
- Klaxon
- Trompe/cor de chasse
- Corne de brume
- Cloche
- Sifflet
- Tambour
- Corne type « foot »
- Personne tape sur un tonneau/fût métallique (avec un marteau)
- Boîte en fer
- Démarrage d'un moteur
- Tracteur en marche + coup d'accélérateur
- Gpe de fonction marteau piqueur

Il est recommandé de structurer le parcours sur la base d'un test évaluant la franchise, un test évaluant la soumission et la sécurité, un test évaluant le contrôle et la maniabilité. On privilégiera les obstacles « naturels » utilisant les ressources du lieu (rivière, butte, marche, portail...)

Jugement et notation :

Le jury est composé d'au moins deux personnes relevant de la liste des juges tenue par l'IFCE (cf ; www.haras-nationaux.fr)

Le jury est souverain. Ses décisions sont sans appel. Ses décisions ont un caractère collectif et sont sans appel. En cas de désaccord entre les membres du jury, le décision du président prévaut.

a) Tests de comportement

Chaque test est noté de 0 à 5.

- Une grille de notation est donnée à titre indicatif en annexe.
- Un animal réticent lorsqu'il se présente pour un premier passage peut montrer de la confiance au second essai. Il doit être jugé favorablement au vu de son aptitude à apprendre.

Au delà de trois essais infructueux, le test est noté ZERO.

- 34 points et plus Accès potentiel à la catégorie ELITE
- de 29 points à 33 points Accès potentiel à la catégorie SELECTION
- de 24 points à 28 points Accès potentiel à la catégorie QUALIFIE
- 23 points et au-dessous Pas d'accès aux mentions.

Ne peut obtenir la mention « Elite » un cheval ayant obtenu la note de 0 à l'un des tests obligatoires suivants :

- monter et descendre d'un van,
- donner les pieds,

Ils sont évalués selon la grille jointe : les appréciations « très insuffisant ou insuffisant » conduisent automatiquement à ajourner l'animal présenté.

Dans les autres cas :

c'est la colonne qui recueille le plus de croix qui permet l'accès potentiel à une catégorie :

- majorité de croix dans la colonne « correct », accès potentiel à la catégorie QUALIFIE
- majorité de croix dans la colonne « bien » , accès potentiel à la catégorie SELECTION
- majorité de croix dans la colonne « très bien », accès potentiel à la catégorie ELITE

b) Modèle et conformation :

L'appréciation porte sur la qualité du dos, des membres et des aplombs, l'orientation générale du cheval, ses rayons ainsi que sa tête et son encolure. Elle porte également sur la qualité du pas.

Les candidats sont évalués selon la grille jointe : les appréciations « très insuffisant ou insuffisant » conduisent automatiquement à ajourner l'animal présenté.

Dans les autres cas :

C'est la colonne qui recueille le plus de croix qui permet l'accès potentiel à une catégorie :

- majorité de croix dans la colonne « correct », accès potentiel à la catégorie QUALIFIE
- majorité de croix dans la colonne « bien » , accès potentiel à la catégorie SELECTION
- majorité de croix dans la colonne « très bien », accès potentiel à la catégorie ELITE

Dans le cas où l'accès à une catégorie ne peut être clairement déterminé par une majorité de croix attribuées dans une colonne, le jury est souverain dans sa décision finale pour l'accès potentiel à une catégorie.

Les graves défauts d'aplomb, les tares importantes, les traces d'usure précoce écartent l'animal de l'accès aux mentions.

Attribution de la qualification

Les chevaux et poneys ne sont pas classés entre eux mais répartis en 3 catégories.

La catégorie à laquelle a accès l'animal est déterminée par la mention la plus basse obtenue sur les 3 critères notés.

TABLEAU RECAPITULATIF DE NOTATION DES CRITERES

Test de comportement	Modèle
34 points et + ELITE JUNIOR	Majorité de TRES BIEN ELITE JUNIOR
29 à 33 points SELECTION JUNIOR	Majorité de BIEN SELECTION JUNIOR
24 à 28 points QUALIFIE JUNIOR	Majorité de satisfaisant QUALIFIE JUNIOR

Les chevaux n'ayant pas obtenu l'une des 3 catégories sont ajournés.

La mention de la catégorie obtenue est portée sur le document d'identification.

« Epreuve de Qualification LOISIR

Lieu :

Date : / /

MENTION :

Signature président du jury : »

Prix

Tous les animaux obtenant une mention reçoivent une plaque d'écurie.

Jury

Le jury est composé d'au moins deux personnes relevant de la liste des juges tenue par l'IFCE.

Engagements

Les engagements doivent se faire par écrit en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet de l'IFCE (*haras-nationaux.fr*) au moins 10 jours avant l'épreuve.

FICHE D'EVALUATION JUNIORS

Région :

Date :

Lieu

NOM de l'équidé

Sexe

Propriétaire

Robe

N°SIRE

Race

TESTS COMPORTEMENTAUX

1	Monter et descendre d'un van	/5	5		/5
2	Donner les pieds	/5	6		/5
3		/5	7		/5
4		/5	8		/5
	TOTAL				/40

Moins de 24 points : AJOURNE

De 24 à 28 points : QUALIFIE

De 29 à 33 points : SELECTION

34 points et plus : ELITE

MODELE ET CONFORMATION

	Très insuffisant	Insuffisant	Correct	Bien	Très Bien	Commentaires
Tête et encolure						
Rayons						
Dos						
Membres (état et conservation)						
Aplombs						
Qualité du pas						
Impression générale						
Récap Modèle		AJ	QU	SEL	EL	

MENTION FINALE OBTENUE :

GRILLE DE NOTATION DES TESTS JUNIOR

	1 an	2 ans	3 ans
EMBARQUER DANS UN VAN 2 PLACES ET EN DESCENDRE			
Embarque et descend sans hésitation, avec une seule personne	5	5	5
Embarque sans hésitation, hésite à redescendre, avec une seule personne	5	5	4
Hésite à embarquer (une personne)	5	5	4
Embarque sans hésiter mais fait demi-tour pour ressortir	4	3	3
Embarque ou débarque avec une seule personne avec défense	4	4	2
Nécessite une aide	4	3	2
Nécessite deux ou trois aides	3	2	1
Ne monte pas	0	0	0
DONNER LES PIEDS ET LES CURER			
Donne et se laisse tenir les 4 pieds sans effort et sans défense	5	5	5
Nécessite un effort pour prendre un pied, sans défense	5	5	4
Nécessite un effort pour maintenir un pied levé	5	4	3
id. plusieurs pieds levés	4	3	2
Grosse défense	2	1	0
Ne donne pas les pieds ou dangereux	0	0	0
TESTS EN MAIN			
Exécute le test sans hésitation et en confiance	5	5	5
Marque une hésitation sans défense	5	5	4
Hésitation prolongée sans défense	5	5	3
Hésitation prolongée avec défense	3	3	2
Grosse défense	2	2	1
Plusieurs grosses défenses	0	0	0

Article 4

Epreuves de qualification loisir attelées

A. Objet des épreuves

Principe général : elles ont pour objet de mettre en valeur certaines qualités demandées à un cheval, un poney, un âne ou une mule destiné à une pratique équestre qui allie PLAISIR et SECURITE.

CARACTERE : critère prépondérant, on recherche un animal confiant, peu émotif, disponible et coopératif avec lequel le pratiquant est en sécurité.

ALLURES : elles doivent être adaptées à une utilisation loisir suffisamment étendues (surtout au pas), cadencées, équilibrées.

MODELE : on attache surtout de l'importance au dos, à l'encolure, aux aplombs.
L'harmonie de l'ensemble est prise en compte sans qu'elle soit prépondérante.

Ces épreuves ne sont pas destinées à établir un classement mais à :

- mettre en évidence des chevaux, poneys, ânes et mules adaptés à une utilisation de loisir du type équitation d'extérieur pour permettre :
 - aux éleveurs de valoriser leur production,
 - aux utilisateurs de se procurer une monture testée,
 - la rencontre des éleveurs et des utilisateurs.
- permettre aux professionnels proposant des produits équestres de faire qualifier leurs chevaux, la qualification étant un instrument de promotion (affichage dans les écuries, plaques sur les boxes, dépliants...).
- permettre à la clientèle des établissements équestres (de tous types) d'avoir une information sur la qualité de la cavalerie proposée.
- favoriser la sélection de reproducteurs en distinguant les sujets qui, principalement par leur comportement, réunissent les qualités recherchées pour toute pratique équestre ; encourager les éleveurs à entreprendre une démarche de sélection en ce sens.
- entretenir une démarche de réflexion à propos des qualités du cheval de loisir, et accorder une attention particulière au comportement valoriser la primordiale prise en compte du comportement dans l'évaluation des aptitudes d'un maximum de chevaux, poneys, ânes et mules.

B. Chevaux, poneys, ânes et mules

Ces épreuves sont ouvertes à tous les chevaux, poneys, ânes et mules préalablement identifiés âgés de 3 à 18 ans et répondant aux conditions sanitaires en vigueur. Seuls sont considérés comme identifiés les sujets munis d'un document d'identification établi ou enregistré par L'IFCE ou du double de la fiche d'identification en cours de validité (2 mois) établie par une personne habilitée.

conditions sanitaires

Ne peuvent participer aux épreuves que les animaux vaccinés contre la grippe équine selon les protocoles en vigueur figurant sur : <http://www.haras-nationaux.fr> . La mention de ces vaccins doit figurer sur le document d'accompagnement.

Les animaux dont l'état sera jugé insuffisant ne seront pas autorisés à participer aux épreuves.

Les animaux présentant une boiterie seront immédiatement éliminés.

Tout animal présentant un comportement dangereux, pour son cavalier (se pointe, etc...) ou les autres concurrents (mord, tape, signes d'agressivité, etc...) est ajourné, quelque soit le moment ou cela est constaté par le jury.

Meneurs, attelage

L'épreuve est ouverte à tous les meneurs titulaires d'une licence fédérale ou présentant une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile.

Une tenue correcte est exigée. De même, le harnachement doit être en bon état.

Tout attelage ne présentant pas les éléments indispensables de sécurité ne pourra pas prendre le départ, à savoir :

- un harnachement propre et en bon état
- une voiture adaptée à l'utilisation en extérieur et en terrain varié.

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve comporte 4 parties sans dissociation du couple attelage – cheval ou poney.

L'organisateur détermine, en accord avec le jury, l'ordre des quatre parties de l'épreuve.

1. une série de 12 tests de comportement
2. un contrôle de la maîtrise des allures et du reculer
3. une présentation attelée aux 3 allures
4. une présentation en main (cheval dételé et « dégarni ») devant le jury pour juger du modèle.

Tests de comportement :

L'épreuve est composée de 6 tests obligatoires :

- monter dans un van et en descendre
- Pose du harnais et mise à la voiture
- Prendre chacun des pieds et croiser
- Immobilité d'une minute (à un croisement de route, à un stop ou à un feu)
- Passage d'eau : il devra se situer dans un lieu sécurisé, être délimité latéralement et faire 40 cm de profondeur au maximum
- Surprise auditive et visuelle
Exemples : un tracteur moteur tournant avec round baller et gyrophare placé sur un espace sécurisant. Un trait au plâtre à 4 m du tracteur figure la limite longitudinale à ne pas franchir en cas de réaction de l'équidé. Un trait au sol figure la fin du test.

Les 6 tests libres sont à choisir dans la liste ci-dessous non exhaustive :

- Bâche posée au sol : elle pourra être fixée latéralement par des sardines de tente. Elle sera traversée de part en part avec les mêmes notations que le passage d'eau
- Passage de branches basses
- Pont type SHF
- Serpentine (4 quilles distantes de m)
- Arroseur agricole
- Buvette
- Portique à lanières
- Parc à animaux
- Stères de bois
- Contre-haut ou contre-bas avec ou sans arrêt
- Tests prévus pour les épreuves montées en tenant compte des impératifs de sécurité relatif à l'attelage

Toutefois, il est recommandé de structurer le parcours sur la base de :

- 2 tests évaluant la franchise
- 2 tests évaluant la soumission et la sécurité
- 2 tests évaluant le contrôle et la maniabilité.

Il est fortement recommandé de proposer des tests qui s'inspirent des difficultés rencontrées en ville.

E. Jugement et notation :

Le jury est composé d'au moins deux personnes relevant de la liste des juges tenue par l'IFCE (cf ; www.haras-nationaux.fr)

Le jury est souverain. Ses décisions sont sans appel. Ses décisions ont un caractère collectif et sont sans appel. En cas de désaccord entre les membres du jury, le président prévaut.

1) Tests de comportement

Chaque test est noté de 0 à 5.

- Un animal réticent lorsqu'il se présente pour un premier passage peut montrer de la confiance au second essai. Il doit être jugé favorablement au vu de son aptitude à apprendre.

Au delà de trois essais infructueux, le test est noté ZERO.

- | | |
|----------------------------|--|
| - 55 points et plus | Accès potentiel à la catégorie ELITE |
| - de 48 points à 54 points | Accès potentiel à la catégorie SELECTION |
| - de 39 points à 47 points | Accès potentiel à la catégorie QUALIFIE |
| - 38 points et au-dessous | Pas d'accès aux mentions. |
| - | |

Ne peut obtenir la mention « Elite » un cheval ayant obtenu la note de 0 à l'un des trois tests obligatoires suivants :

- monter et descendre d'un van,

- donner les pieds,
- pose du harnais et mise à la voiture

2) Maîtrise des allures et du reculer

Maîtrise des allures

Sur une ligne droite le meneur met le cheval au trot soutenu et, au signal du jury, il le reprend et l'arrête ; si le trot est insuffisamment soutenu, le jury fait recommencer.

En revanche, si le meneur ne parvient pas à arrêter l'attelage, où s'il met sa sécurité en danger, le cheval est ajourné.

Si le meneur parvient à arrêter le cheval, même avec quelques difficultés, sa sécurité n'étant pas mise en danger, il peut accéder à la qualification.

Maîtrise du reculer

On trace 5 traits parallèles sur le sol à 1 m de distance et deux traits latéraux délimitant un couloir de 4 m de large.

Le cheval avance jusqu'à ce que les roues arrières franchissent le premier trait puis recule.

Chaque trait franchi donne un point de bonification.

Si la voiture se met en travers, le meneur peut s'arrêter et redresser l'équipage pour poursuivre ensuite le reculer.

Le franchissement d'un trait latéral par une roue arrière entraîne l'arrêt de l'épreuve, le nombre de points attribué correspond au nombre de traits franchis sans encombre.

Le cheval qui aura reculé toute la longueur demandée mais en défense n'aura que 2 points.

Ses points s'ajoutent au total des points obtenus dans l'épreuve de comportement.

Les défenses dangereuses pour l'équipage entraînent l'ajournement.

3) Allures – Attitude et comportement.

Elle a pour but d'apprécier principalement la qualité des allures mais aussi l'attitude et le comportement. L'épreuve se déroule en carrière ou espace fermé.

Le jugement se fera attelé sur le lieu de travail ou la carrière en fin d'épreuve (après les tests de comportement)

Le cheval sera présenté sur une reprise libre comprenant :

- un arrêt
- une longueur au pas
- un demi-tour sur place
- deux longueurs au trot
- une mise au galop sur un cercle d'environ 30 m.

Le jury pourra demander de répéter certains exercices ou tout autre exercice simple permettant de juger des allures ou du comportement.

Les tests attelés sont réalisés avec un passager dans la voiture.

Ils sont évalués selon la grille jointe : les appréciations « très insuffisant ou insuffisant » conduisent automatiquement à ajourner l'animal présenté.

Dans les autres cas :

C'est la colonne qui recueille le plus de croix qui permet l'accès potentiel à une catégorie :

- majorité de croix dans la colonne « correct » Accès potentiel à la catégorie QUALIFIE
- majorité de croix dans la colonne « bien » Accès potentiel à la catégorie SELECTION
- majorité de croix dans la colonne « très bien » Accès potentiel à la catégorie ELITE

4) Modèle :

L'appréciation porte sur la qualité du dos, des membres et des aplombs, l'orientation générale du cheval, ses rayons ainsi que sa tête et son encolure. Le même principe que pour le jugement des Allures est applicable.

Dans le cas où l'accès à une catégorie ne peut être clairement déterminé par une majorité de croix attribuées dans une colonne, le jury est souverain dans sa décision finale pour l'accès potentiel à une catégorie.

Les graves défauts d'aplomb, les tares importantes, les traces d'usure précoce écartent l'animal de l'accès aux mentions.

F. Attribution de la qualification

Le modèle et les allures sont évalués selon les grilles jointes : les appréciations « très insuffisant ou insuffisant » conduisent automatiquement à ajourner l'animal présenté.

Dans les autres cas :

C'est la colonne qui recueille le plus de croix qui permet l'accès potentiel à une catégorie :

- majorité de croix dans la colonne « correct » Accès potentiel à la catégorie QUALIFIE
- majorité de croix dans la colonne « bien » Accès potentiel à la catégorie SELECTION
- majorité de croix dans la colonne « très bien » Accès potentiel à la catégorie ELITE

Les chevaux et poneys ne sont pas classés entre eux mais répartis en 3 catégories.

La catégorie à laquelle a accès l'animal est déterminée par la mention la plus basse obtenue sur les 3 critères notés, à condition que l'épreuve de maîtrise des allures ne l'en ait pas écarté.

TABLEAU RECAPITULATIF DE NOTATION DES CRITERES

Test de comportement	Allures	Modèle
55 points et + ELITE LOISIR	Majorité de TRES BIEN ELITE	Majorité de TRES BIEN ELITE
48 à 54 points SELECTION LOISIR	Majorité de BIEN SELECTION	Majorité de BIEN SELECTION
39 à 47 points QUALIFIE LOISIR	Majorité de satisfaisant QUALIFIE	Majorité de satisfaisant QUALIFIE

Les chevaux n'ayant pas obtenu l'une des 3 catégories sont ajournés.

La mention de la catégorie obtenue est portée sur le document d'identification.

« Epreuve de Qualification LOISIR

Lieu :

Date : / /

MENTION :

Prix

Pour les chevaux, poneys, ânes et mules et bardots de 3 à 5 ans appartenant à un stud book l'épreuve peut être dotée de prix en espèces offerts par la Société Hippique Française. Le cumul des primes sur une même année n'est possible que s'il y a progression dans le niveau des épreuves (local, régional, national).

Tous les animaux obtenant une mention reçoivent une plaque d'écurie.

Engagements

Les engagements doivent se faire par écrit en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet de l'IFCE (haras-nationaux.fr) au moins 10 jours avant l'épreuve et être accompagné d'un relevé d'identité bancaire pour les animaux qui donnent droit à la perception d'une prime.

FICHE D'ÉVALUATION

Région :

Date :

Lieu

NOM de l'équidé

N°SIRE

Sexe

Robe

Race

Propriétaire

TESTS COMPORTEMENTAUX & MAITRISE DES ALLURES ET DU RECALE

1	Monter et descendre d'un van	/5	7		/5
2	Donner les pieds	/5	8		/5
3	Pose du harnais	/5	9		/5
4		/5	10		/5
5		/5	11		/5
6		/5	12		/5
Arrêt effectué :		bonification du reculer 0 à 5			/5
Pas d'arrêt du trot ou défaut de sécurité					
TOTAL					/65

Arrêt non satisfaisant : AJOURNE

De 48 à 54 points : SELECTION

Moins de 39 points : AJOURNE

55 points et plus : ELITE

De 39 à 47 points : QUALIFIE

ALLURES ET COMPORTEMENT

	Très insuffisant	Insuffisant	Correct	Bien	Très Bien	Commentaires
PAS (régularité, équilibre et engagement)						
TROT (régularité, équilibre et engagement)						
GALOP (régularité, équilibre et engagement)						
Attitude générale, qualité de la traction, absence de défenses						
Récap allures et comportement	AJ		QU	SEL	EL	

MODELE ET CONFORMATION

	Très insuffisant	Insuffisant	Correct	Bien	Très Bien	Commentaires
Tête et encolure						
Rayons						
Dos						
Membres (état et conservation)						
Aplombs						
Impression générale						
Récap Modèle	AJ		QU	SEL	EL	

MENTION OBTENUE

GRILLE DE NOTATION DES TESTS

	3 ans	4 ans et +
DONNER LES PIEDS ET LES CURER		
Donne et se laisse tenir les 4 pieds sans effort et sans défense	5	5
Nécessite un effort pour prendre un pied, sans défense	5	4
Nécessite un effort pour maintenir un pied levé	4	3
id. plusieurs pieds levés	2	1
Ne donne pas les pieds ou dangereux pour son cavalier	0	0
POSE DU HARNAIS ET MISE A LA VOITURE		
Immobilité totale et confiante sans l'intervention du groom (groom autorisé pour le passage des bracelets)	5	5
Légère défense au moment de la pose d'une pièce	4	3
Intervention du coéquipier	3	2
Désobéissance ou défense	2	1
Deux désobéissances ou défenses	1	0
Plusieurs désobéissances ou défenses, exécution mettant en danger le meneur ou le groom	0	0
EMBARQUER DANS UN VAN 2 PLACES ET EN DESCENDRE		
Embarque et descend sans hésitation, avec une seule personne	5	5
Embarque sans hésitation, hésite à redescendre, avec une seule personne	5	4
Embarque sans hésiter mais fait demi-tour pour ressortir	4	3
Hésite à embarquer (une personne)	4	3
Embarque ou débarque avec une seule personne avec défense	3	2
Nécessite une aide	2	1
Nécessite deux ou trois aides	1	0
Ne monte pas	0	0
TESTS ATTELES		
Exécute le test sans hésitation et en confiance	5	5
Marque une hésitation sans défense	5	4
Hésitation prolongée sans défense	4	3
Désobéissance ou défense	3	2
Désobéissance et défense	2	1
Deux désobéissances ou grosse défense	1	0
Trois désobéissances ou cheval qui se pointe, ou exécution mettant en danger le meneur ou le groom	0	0

Article 5

Epreuves de qualification bâties

A. Objet des épreuves

Principe général : elles ont pour objet de mettre en valeur certaines qualités demandées à un âne ou une mule destiné à une pratique bâtie qui allie **PLAISIR** et **SECURITE**.

CARACTERE : critère prépondérant, on recherche un animal confiant, peu émotif, disponible et coopératif avec lequel le pratiquant est en sécurité.

ALLURES : Le pas doit être suffisamment étendu, cadencé, équilibré. On recherchera un engagement net.

MODELE : on attachera surtout de l'importance au dos et au rein, à l'encolure, aux aplombs. L'harmonie de l'ensemble est prise en compte sans qu'elle soit prépondérante. On recherchera des modèles « porteurs » aux aplombs droits.

Ces épreuves ne sont pas destinées à établir un classement mais

- ❑ à mettre en évidence des ânes et mules adaptés à une utilisation de loisir du type randonnées d'extérieur pour permettre :
 - aux éleveurs de valoriser leur production,
 - aux utilisateurs de se procurer un équidé testé,
 - la rencontre des éleveurs et des utilisateurs.
- ❑ permettre aux professionnels de la randonnée bâtie de faire qualifier leurs ânes, la qualification étant un instrument de promotion (affichage dans les écuries, plaques sur les boxes, dépliants...).
- ❑ permettre à la clientèle de ces établissements d'avoir une information sur la qualité du piquet d'ânes proposés.
- ❑ favoriser la sélection de reproducteurs en distinguant les sujets qui, principalement par leur comportement, réunissent les qualités recherchées pour la pratique bâtie ; encourager les éleveurs à entreprendre une démarche de sélection en ce sens.
- ❑ entretenir une démarche de réflexion à propos des qualités de l'âne et de la mule de loisir, et accorder une attention particulière au comportement dans l'évaluation des aptitudes d'un maximum d'ânes et mules.

B . Anes et mules

Ces épreuves sont ouvertes à tous les ânes et mules préalablement identifiés âgés de 3 à 21 ans et répondant aux conditions sanitaires en vigueur. Seuls sont considérés comme identifiés les équidés munis d'un document d'identification établi ou enregistré par L'IFCE ou du double de la fiche d'identification en cours de validité (2 mois) établie par une personne habilitée.

conditions sanitaires :

Ne peuvent participer aux épreuves que les animaux vaccinés contre la grippe équine selon les protocoles en vigueur figurant sur : <http://www.haras-nationaux.fr> . La mention de ces vaccins doit figurer sur le document d'accompagnement.

Les animaux dont l'état sera jugé insuffisant ne seront pas autorisés à participer aux épreuves.

Les animaux présentant une boiterie seront immédiatement éliminés.

Tout animal présentant un comportement dangereux, pour son ânier (se pointe, etc...) ou les autres concurrents (mord, tape, signes d'agressivité, etc...) est ajourné, quel que soit le moment ou cela est constaté par le jury.

C . Aniers et muletiers

L'épreuve est ouverte aux âniers et muletiers de tous âges présentant une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile. Les meneurs mineurs devront présenter leur animal sous la responsabilité d'une personne majeure **présente**.

Une tenue correcte est exigée. De même, le harnachement doit être en bon état.

Toute brutalité ou cruauté à l'égard des ânes et mulets sera sanctionnée par une exclusion de l'épreuve.

Le fouet est interdit ; le port du stick est autorisé, mais les juges en tiennent compte lors de l'attribution des notes, qui sont baissées en fonction de l'usage qu'il en est fait. Pour le pas, l'usage du stick par une tierce personne est recommandée.

D. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve comporte 2 parties sans dissociation du meneur et de son âne ou mule : une série de 12 tests de comportement ainsi qu'une présentation en main devant le jury pour juger du modèle et du pas. L'organisateur détermine, en accord avec le jury, l'ordre des deux parties de l'épreuve.

Les tests de comportement :

Les équipements (bâts, caveçon, cabestre, brides,...) liés à des spécificités géographiques sont autorisés.

L'épreuve est composée de :

- ❑ 4 tests de l'épreuve de comportement qui sont obligatoires :
 - Monter dans un van
 - Donner les pieds étant attaché
 - Harnachement : les ânes et les mulets devront être harnachés d'un bât et faire preuve de calme lors de la mise en place de celui-ci et de la charge. La charge mise sur le bât est de 40kg. Le positionnement de la charge sur le bât se fait avec deux personnes.
 - Surprise visuelle ou sonore. Il s'agit de vérifier la capacité de l'âne ou de la mule à maîtriser ses émotions et non son insensibilité.

- Autres tests : (8 à choisir dans la liste ci-dessous non exhaustive)
 - Franchissement de 4 à 5 barres au sol espacées de 50 cm
 - Franchissement d'une planche basculante
 - Franchissement d'une passerelle
 - Franchissement d'un gué
 - Passage près d'un engin dont le moteur tourne : tondeuse à gazon, tracteur
 - Passage sous un portique ou des branches basses
 - Passage au travers d'un rideau de lanières
 - Passage sur une bâche ou de la moquette de couleur vive
 - Passage marcher sur des pneus (ceux-ci sont censés reproduire un sol mouvant)

Tous autres tests peuvent être mis en oeuvre à condition que cela ne nuise pas à la sécurité des animaux et des meneurs.

Les parcours de labellisation peuvent être montés sur place lors des concours. On privilégiera alors, dans la mesure du possible des obstacles « naturels » utilisant les ressources du lieu (rivière, butte, marches, portail,...).

Des parcours fixes labellisés par l'INAM et L'IFCE peuvent aussi servir de support à ces qualifications. Leurs plans sont alors déposés et toute modification fait l'objet d'une nouvelle labellisation.

La longueur du parcours dépend du lieu, il est toutefois important que les animaux puissent reprendre du calme après chaque obstacle. Ceux-ci doivent être distants d'au moins 25 mètres.

Présentation en main devant le jury pour juger le modèle et le pas.

Le modèle et le pas sont évalués selon la grille d'appréciation jointe au présent règlement. Ils sont notés sur 60. Ce document peut être remis à titre d'information aux participants concernés.

E. Jugement et notation :

1) Tests de comportement

Chaque test est noté de 0 à 10.

Des grilles de notation sont données à titre indicatif

Un animal réticent lorsqu'il se présente pour un premier passage peut montrer de la confiance au second essai. Il doit être jugé favorablement au vu de son aptitude à apprendre.

Au delà de trois essais infructueux, le test est noté ZERO.

L'intervention d'un groom sur les tests de comportement est acceptée mais pénalise la notation en divisant le nombre des points par deux sur chaque test pour lequel le groom intervient (hors mise en place des charges)

Le jury est souverain. Ses décisions sont sans appel. Ses décisions ont un caractère collectif et sont sans appel. En cas de désaccord entre les membres du jury, le décision du président prévaut.

Le barème des points ouvrant droit aux trois catégories est le suivant :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - 110 points et plus | Accès potentiel à la catégorie ELITE |
| - de 96 points à 109 points | Accès potentiel à la catégorie SELECTION |
| - de 78 points à 95 points | Accès potentiel à la catégorie QUALIFIE |
| - 77 points et au-dessous | Pas d'accès aux mentions. |

Ne peut obtenir la mention « Elite » un âne ou mulet ayant obtenu la note de 0 à l'un des quatre tests obligatoires suivants :

- monter et descendre d'un van,

- donner les pieds,
- harnachement, pose du bât
- surprise visuelle ou sonore

2) Modèle

Il est évalué selon la grille jointe : les graves défauts d'aplomb, les tares importantes, les traces d'usure précoce écartent l'animal de l'accès aux mentions.

F. Attribution de la qualification

La qualification loisir bât

Les ânes et mulets ne sont pas classés entre eux mais répartis en 3 catégories.

La catégorie à laquelle a accès l'animal est déterminée par la mention la plus basse obtenue sur les deux parties notées.

TESTS de COMPORTEMENT sur 120		MODELE ET PAS sur 60	
110 points et +	ELITE LOISIR	48 pts et +	ELITE LOISIR
96 à 109 points	SELECTION LOISIR	De 43 pts à 47 pts	SELECTION LOISIR
78 à 95 points	QUALIFIE LOISIR	De 39 pts à 42 pts	QUALIFIE LOISIR

Les ânes et mulets n'ayant pas atteint les notes indiquées dans l'une des 3 catégories sont ajournés.

La mention de la catégorie obtenue est portée sur le document d'identification.

« Epreuve de Qualification LOISIR BAT / Lieu : / Date : / MENTION : »

La qualification loisir bât pro

Cette qualification est ouverte à tous les ânes et mulets de quatre ans et plus .Elle a pour but de labelliser des animaux susceptibles d'être loués ou utilisés par plusieurs âniers ou randonneurs différents.

Les épreuves et les critères d'attribution sont les mêmes que celle de la qualification loisir bât. La différence réside dans le fait que lors des épreuves de comportement l'âne ou le mulet sont manipulés et menés par une personne désignée par le Président du jury. Cette personne doit être compétente dans la manipulation et le menage des ânes et ne doit pas avoir de liens familiaux ni de travail avec le propriétaire. Le propriétaire n'est pas autorisé à intervenir sur le parcours mais peut, avant le début du parcours, comme il le ferait avec sa clientèle, apporter au meneur les explications nécessaires à la conduite de son animal,

La mention de la catégorie obtenue est portée sur le document d'identification.

« Epreuve de Qualification LOISIR BAT PROFESSIONNEL / Lieu:/ Date : / MENTION : »

Prix

Pour les chevaux, poneys, ânes et mules et bardots de 3 à 5 ans appartenant à un stud-book, l'épreuve peut être dotée de prix en espèces offerts par l'organisateur . Le cumul des primes sur une même année n'est possible que s' il y a progression dans le niveau des épreuves (local, régional, national).

Tous les animaux obtenant une mention reçoivent une plaque d'écurie.

Jury

La désignation du jury et de son représentant est de la responsabilité du représentant local de l'IFCE

Pour les qualifications loisir bâties, le jury est composé d'au moins deux personnes dont :

- un représentant de l'IFCE
- un représentant du collège éleveur de l'Institut national Asin et Mulassier,
- un représentant du collège utilisateur soit issu de l'Institut national Asin et Mulassier, ou d'un représentant du tourisme équestre ayant suivi une formation adaptée.
- un représentant du Tourisme Equestre

Pour les qualifications bâties pro, le jury est composé d'au moins trois personnes dont :

- un représentant de l'IFCE
- un représentant du collège éleveur de l'Institut national Asin et Mulassier,
- un représentant du collège utilisateur soit issu de l'Institut national Asin et Mulassier, ou d'un représentant du tourisme équestre ayant suivi une formation adaptée.

Le jury est souverain. Ses décisions sont sans appel.

Engagements

Les engagements doivent se faire par écrit en utilisant le formulaire de l'organisateur au moins 10 jours avant l'épreuve et être accompagné d'un relevé d'identité bancaire pour les animaux qui donnent droit à la perception d'une prime.

Des frais d'engagement peuvent être prélevés conformément aux dispositions de l'article 2 du présent règlement.

**GRILLE D'EVALUATION Epreuve batées
Modèle et pas**

NOM :
 PROPRIETAIRE :
 n° SIRE
 robe:

Age
 taille
 sexe M/F/H :

		COMMENTAIRES	Note
ENCOLURE	Longueur, bord supérieur, bord inférieur, orientation, attache, greffe		
		Sur 10	
MEMBRES ANTERIEURS et APPLOMBS	Garrot, épaule, bras, avant-bras, genoux, canon, paturons, sabots		
		Sur 10	
CORPS	Dos, sanglage, flanc, ligne du dessous		
		Sur 10	
REIN	Musculature, profil		
		Sur 10	
MEMBRES POSTERIEURS et APPLOMBS	Hanche, croupe, cuisse, fesse, jarrets, canons, paturons, sabots		
		Sur 10	
ACTIONS au pas	Amplitude, engagement, pistes		
		Sur 10	

GRILLE D'EVALUATION DES TESTS DE COMPORTEMENT

CONCOURS		Date:	
nom :		nom du meneur	
n° SIRE :		race :	
n° Puce :		âge :	Note
Camion, van (10pts)	monte seul 10, deuxième essai 8, troisième essai 6. Au delà 0.		
Pied (10pts)	moins 2 par défense. Si mise en danger du meneur ou d'un éventuel aide : 0.		<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Harnachement (10pts)	Se laisse harnacher seul 10, Chaque défense – 2 points.		<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Surprise (10pts)	écart important -2, accélération importante -2, premier refus obstiné -4, deuxième refus obstiné -6.		<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Passage 1 (10pts)	aucune hésitation 10, une hésitation -1, un arrêt -2, premier refus -4, deuxième refus -6.		<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
passage 2 (10pts)	aucune hésitation 10, une hésitation -1, un arrêt -2, premier refus -4, deuxième refus -6.		<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Passage 3 (10pts)	aucune hésitation 10, une hésitation -1, un arrêt -2, premier refus -4, deuxième refus -6.		<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Passage 4 (10pts)	aucune hésitation 10, une hésitation -1, un arrêt -2, premier refus -4, deuxième refus -6.		<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Passage 5 (10pts)	aucune hésitation 10, une hésitation -1, un arrêt -2, premier refus -4, deuxième refus -6.		<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Passage 6 (10pts)	aucune hésitation 10, une hésitation -1, un arrêt -2, premier refus -4, deuxième refus -6.		<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Passage 7 (10pts)	aucune hésitation 10, une hésitation -1, un arrêt -2, premier refus -4, deuxième refus -6.		<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Passage 8 (10pts)	aucune hésitation 10, une hésitation -1, un arrêt -2, premier refus -4, deuxième refus -6.		<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
TOTAL sur 120			<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>

Sur chaque test : l'intervention d'un aide divise les points par 2

